



Aide sécheresse

Afin de répondre aux difficultés marquées des éleveurs, face à une situation de sécheresse exceptionnelle et sans précédent, la région Grand Est et le département de la Moselle ont mis en oeuvre un plan sécheresse dès novembre 2018. Tous les éleveurs qui subissent un déficit fourrager significatif dans leur exploitation pourront solliciter une aide auprès de la Région ou du Conseil Départemental de la Moselle pour financer leurs achats exceptionnels de fourrages ou coproduits.

Ce dispositif se veut simple et efficace !

Grace au guichet unique départemental, la Chambre départementale d'agriculture assure une proximité de l'information sur le dispositif d'aide, le dépôt des dossiers jusqu'au 31 janvier 2019 et la pré-instruction des demandes d'aide.

L'Ede fournira le nombre d'Ueb à retenir et les cabinets comptables transmettront le taux de spécialisation de l'éleveur. Le guichet unique transmettra à la Région et au Conseil Départemental la liste des bénéficiaires éligibles, ce qui permettra aux élus de statuer. Les paiements des dossiers auront lieu entre janvier et mars 2019.

Ainsi les éleveurs potentiellement éligibles pourront télécharger sur le site de la Région Grand Est, du Conseil départemental ou sur le site de la Chambre d'Agriculture un formulaire de demande d'aide. Il leur sera demandé la déclaration du taux de spécialisation calculé par leur comptable. D'autre part, ils devront fournir un bilan fourrager évaluant le déficit à l'entrée de l'hiver, ou à défaut, renseigner sur le formulaire de demande d'aide leurs stocks et besoins en fourrages démontrant le déficit à partir des effectifs calculés par l'Ede.

Au vu de la déclaration de l'éleveur, des aliments achetés au-delà des quantités habituelles ainsi que de la fourniture des factures acquittées, la Région Grand Est ou le Conseil Départemental accompagneront à hauteur de 25 % les dépenses supplémentaires liées à l'impact sécheresse sur la production fourragère. Le prix unitaire de l'aliment acheté sera plafonné pour ne pas encourager la spéculation sur les marchés.

Une majoration de 10 % pourra être appliquée en cas d'installation ou d'appartenance au zonage montagne.

L'aide sera comprise entre 500 € et 3.000 € (6.000 € pour les GAEC).

Votre contact
03 87 66 12 46
ou 03 87 66 12 45

Comité de rédaction du 30/11/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur ; A. Gresset, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, I. Robillard, A. Touchot.

BONNES PRATIQUES

Transparence et traçabilité

Pour sécuriser les agriculteurs du département dans leurs pratiques d'épandage agricole de boues de stations d'épuration, la Mission de Valorisation Agricole des Boues d'épuration de la Chambre d'agriculture de la Moselle (MVAB 57) met en œuvre, une démarche qualité «Transparence et Traçabilité».

L'épandage agricole est une filière de gestion des boues d'épuration pratiquée par plus de 200 agriculteurs du département, dans le cadre de partenariats avec les collectivités ou les industriels producteurs des boues.

Cette activité qui peut présenter des risques pour l'environnement (présence de molécules nocives, agents pathogènes, mauvaises pratiques de fertilisation) est donc encadrée par une réglementation qui impose notamment au producteur des boues, la réalisation régulière d'un suivi agronomique de ses épandages.

Un maximum de sécurité

Pour sécuriser les agriculteurs pratiquant ces épan-



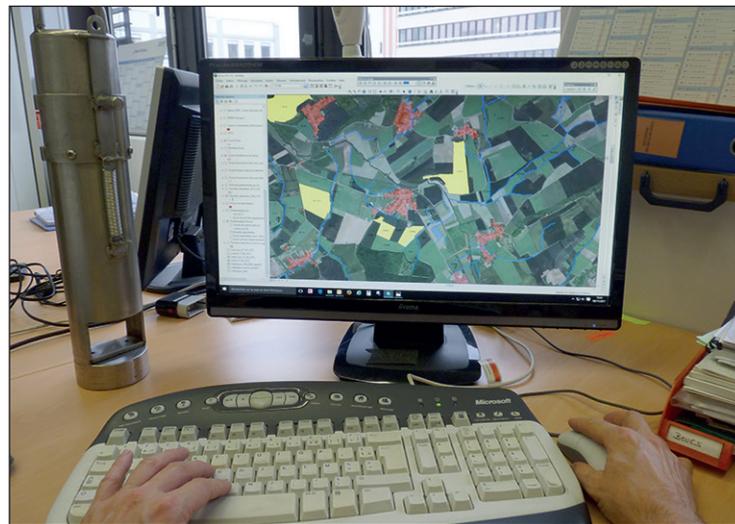
agements, l'équipe de la Mission de Valorisation Agricole des Boues d'épuration de la Chambre d'agriculture (MVAB 57) développe depuis plus de dix ans, une démarche qualité «Transparence et Traçabilité» dans le cadre de contrats de prestation avec les collectivités productrices des boues adhérant à la démarche.

«Cette prestation est vraiment complémentaire du suivi agronomique réglementaire» précise Serge Cahard, chargé de mission, «elle vise à renforcer les exigences de qualité selon un regard "agricole" et à assurer la circulation des informations entre le producteur de boues et ses partenaires agriculteurs».

Intervention de la Chambre d'agriculture

Elle passe par la réalisation de tâches clés au cœur de la filière, par les membres de l'équipe de la Mission de Valorisation Agricole des Boues d'épuration de la Chambre d'agriculture de la Moselle (MVAB 57) :

- l'identification de chaque lot de boues avant son échantillonnage pour analyses,
- la réalisation d'une partie des prélèvements pour analyses des boues,
- la récupération en temps réel des résultats des analyses auprès des laboratoires (pas de filtrage),
- l'élaboration de bulletins d'interprétation suivant un référentiel de qualité basé sur plus de 4.000 résultats d'analyses,



Des outils pour la transparence et la traçabilité.

- la transmission des bulletins, avant la réalisation des épandages, à l'ensemble des partenaires concernés,
- la centralisation des informations sur les épandages des lots de boues préalablement analysés,
- la réalisation en tant que de besoin d'analyses de contrôle pour le suivi analytique des sols,
- la tenue de bases de données permettant d'archiver l'historique des informations : analyses de boues, analyses de sols, épandages,
- des visites individuelles annuelles chez les agriculteurs avec conseils personnalisés d'utilisation et vérification de la présence des documents réglementaires pour les contrôles PAC,

- la réalisation d'un document annuel d'expertise technique de l'opération avec des conseils d'amélioration, transmis à l'ensemble des partenaires.

Cette démarche qualité est conçue pour prévenir les problèmes, alors exigez-la sur votre opération de recyclage agricole !

Pour tout renseignement :
Chambre d'agriculture de la Moselle
Mission Valorisation Agricole des Boues d'épuration de Moselle
Serge CAHARD, chargé de Mission
MVAB57. Tél. 03 87 66 04 55
Christophe VELJA, chargé de Mission
MVAB57. Tél. 03 87 66 12 41
Annie SCHROTZENBERGER
Assistante MVAB57. Tél. 03 87 66 01 43

Évènement

Bientôt les fêtes de fin d'année !

En décembre, la course aux cadeaux bat son plein. Et les courses sont aussi une étape importante dans la préparation des festivités. Pour faciliter la tâche, l'association agriculture et tourisme réunit les producteurs lors de deux marchés fermiers de Noël, à Metz et Sarralbe.

A Metz samedi 8 et dimanche 9 décembre, ce sont 35 producteurs qui proposeront des produits de l'entrée au dessert pour composer les menus des fêtes de fin d'année : impossible de tous les citer mais pour vous mettre en appétit voici tout de même quelques incontournables : on commence avec foie gras, escargots et truffes, suivis des traditionnelles volailles de Noël et leur accompagnement de légumes, plateaux de fromages et vins de Moselle, puis des pâtisseries... glacées ou pas, et pour finir sur une note légère des fruits frais ou au sirop, les macarons de Boulay ou du pain d'épices à déguster selon les

goûts avec le pétillant de Sommy ou les eaux-de-vie de Mélanie. Il sera même possible de faire d'une pierre deux coups en combinant achats pour le menu et pour offrir, puisque parmi les étals, vous trouverez également des cosmétiques au lait d'ânesse ou de jument ou encore des lainages en mohair de la ferme de la Witz.

De la même façon, le week-end suivant, 15 et 16 décembre, une quinzaine de producteurs seront présents sur le parking du Magasin Vert de Sarralbe.

Ces deux manifestations sont organisées avec le soutien de Groupama, Conseil départemental, Banque Populaire, France Bleu, Lorca, Crédit Agricole, Chambre d'agriculture.



Informations pratiques :

METZ, 21^e marché de Noël fermier
8 et 9 décembre de 10h à 18h
Parking gratuit, chapiteau chauffé

SARRALBE, 4^e marché de Noël fermier
15 décembre de 9h à 18h
et 16 décembre de 9h à 17h
Parking gratuit, chapiteau chauffé
Sortie Sarralbe, direction Keskastel

Pour connaître en détail la liste des producteurs présents :
www.moselle.chambagri.fr